



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien 🖂

Cadre réservé à l'autorité o	naigee de l'examen au cas par cas
Date de réception :20/04/2023	
Dossier complet le : 31/08/2023	
N° d'enregistrement : F01123P0159	
_	
Intitulé du projet	
Construction d'une gendarmerie et de ses logements à lieu dit 'Les Grouettes'	la Ferté sous Jouarre (77)
Identification du (ou dos) maîtro(s)	d'auvraga au du (au das) pátitionaire
	d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire
Personne physique	
	d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire Prénom(s)
Personne physique	
Personne physique Nom	
Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination	Prénom(s)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination Mairie de la Ferté sous Jouarre	Prénom(s) Raison sociale
Personne physique Nom Personne morale Dénomination Mairie de la Ferté sous Jouarre N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale Type de société (SA, SCI)

dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47 déboisement en vue de la reconversion des sols	Défrichement (47 a) portant sur une superficie de plus de 0,5 ha afin de permettre la construction d'une caserne de gendarmerie et de ses logements

	fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux icle R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?
Oui	✓ Non
Le projet l'article R	fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III 122-2-1 ?
Oui	✓ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'une gendarmerie et de ses logements (37 logements comprenant 26 logements individuels et 11 logements collectifs) sur une parcelle d'une emprise globale 24 975 m² dont 18 400 m² feront l'objet d'un aménagement . Le solde restant (6200 m²) sera maintenu dans son état boisé actuel et fera l'objet d'un reclassement en zone N dans le cadre de la procédure d'évolution du PLU effectué en parallèle de la présente demande.

les emprises bâties représentent une superficie globale de 4420 m² de surface de plancher (3744 m² à vocation de logements et 675 m² dévolus aux bureaux et installations propres à la gendarmerie)

il n'y a pas de travaux de démolitions mais un défrichage à réaliser; le diagnostic partagé avec la DDT 77 laissant apparaître des espèces invasives et des arbres malades de chalorose (frène) en assez grande quatité.

4.2 Objectifs du projet

Construire une gendarmerie moderne et ses logements permettant d'offrir des conditions de travail appropriées en remplacement de l'ancienne complètement obsolète.

le projet est nécessaire au canton de la Ferté sous jouarre et constitue une priorité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet nécessite le défrichement de la partie centrale du site.

Des terrassements seront nécessaires afin de créer les plateformes de réalisation des bâtiments et des voiries.

Les eaux météoriques seront régulées sur la parcelle, conformément au règlement d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de Coulommiers - Pays de Brie.

Les talus créés seront reboisés et les franges du site préservées ce qui permettra de conserver un caractère boisé au coteau dans la continuité du parc de la Fontaine aux pigeons et aux parcelles boisées adjacentes.

Les voiries et les réseaux seront rattachées sur un lotissement relativement récent, à proximité immédiate.

Il n'y aura pas de nuisances car l'accès est assez décalé du centre du lotissement une voie d'accès permet de desservir le site facilement (par le sud et par le nord).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois réalisé, ce projet permettra aux forces de l'ordre de se trouver en grande centralité avec leurs zones d'interventions; ce qui sera un grand avantage pour intervenir rapidement en cas de besoin.

L'éloignement du site et sa frange boisée avec la proximité urbaine, permettront de créer un îlot assez serein en zone urbaine. La partie gendarmerie et la partie logements devant fonctionner conjointement et créer des conditions de vie et de travail agréables.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- i La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
 - -Diagnostic zone humide
 - -DLE (en cours)
 - -PC (déposé)
 - -Autorisation de défrichement (en cours : besoin avis cas par cas pour statuer)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs	
Surface utilisée : 18 400 m2 Surface viable (hors talus à végétaliser) : 15 360 m2		
Surface de plancher créée : 4420 m² :	m2	
3744 m² répartis entre 26 logements individuels en R +C et 1 bâtiment collectif egroupant 11 logements en R+2		
675 m² (brigade et locaux de services)	m2	

4.6	Local	isation	dυ	proj	et
-----	-------	---------	----	------	----

40	
4.6	Localisation du projet
A	Adresse et commune d'implantation
١	Numéro : Voie : rue du Lion
L	Lieu-dit: Les Grouettes
L	Localité : La Ferté sous Jouarre
C	Code postal : 7 7 2 6 0 BP : Cedex :
_	
	Coordonées géographiques ^[1]
L	ong.: 3 1 ° 4 0 , 3 0 " 7 Lat.: 4 8 ° 9 4 , 4 3 " 5
P a	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
	Point de départ : Long. : 💹 🦲 ° 🧱 💹 ' 💹 🚨 " 💹 Lat. : 💹 🔝 ° 🙇 🕮 ', 💹 💹 "
Р	oint de d'arrivée : Long. : º º º ' Lat. : º ° , e_ "
С	Communes traversées :
L	La Ferté sous Jouarre
Р	récisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
F	PLU : ZONE AU (secteur urbanisable dans le respect des OAP définies au PLU approuvé en 2017)
_	Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.
4.7 S	'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?
	□ Oui ☑ Non
4 e	.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation nvironnementale ?
	□ Oui □ Non
741	I David Paulina and the second of the second

	a été	á auto	nt les différentes composantes de votre projet et orisé ? En cas de modification du projet, préciser l :/après ».
Canalhilleá an ironn			de le sere d'implementation enviserée
THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COLUMN TW			e de la zone d'implantation envisagée ur remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des
ces instructeurs, et vous référer ue direction régionale.	notam	ment a	à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site
			ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	
			Voir localisation des Znieff les plus proches en annexes
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique,			Total localitation and Employees process of almost of
faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			
En zone de montagne ?		✓	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de			
biotope ?			
Our la tamitaire allum			
Sur le territoire d'une commune littorale ?		V	
Dans un parc national, un			
parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale		V	
ou régionale), une zone de conservation halieutique ou			
un parc naturel régional ?			

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		•	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?	0	V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		•	Voir étude de zonage jointe en annexes
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques		V	
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		0	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		•	
Dans une zone de répartition des eaux ?	0	\	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		•	
Dans un site inscrit ?		•	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		~	Voir plan de situation en annexe
D'un site classé ?	0	7	Bois classé au Nord Ouest (+- 200 m) voir carte en annexe

- Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
- 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		V	
Irces	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?			A minima, la couche de terre végétale est a supprimée de l'emprise des constructions et le sols nécessitera des purges suite aux défrichement / dessouchage. il est important de noter que le boisement est très clair et que les stigmates de la tempête de 1999 sont tjrs visibles (arbres couchés laissant trous béants)
	Est-il déficitaire en matériaux ?		V	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		V	

In	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement?	7	0	Voir notice PC en annexes.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		V	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	V	0	le projet nécessite le defrichement de 18 400 m2 qui pourront être compensés via des mesures compensatoires à proximité via une ou des conventions avec des GFA. Les zones libres du sites seront quant à elles totalement végétalisées.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		N	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	•	0	Chalorose importante du frène Espèces invasives à supprimer en grosses masses re -plantées pou une partie après la tempête de 1999, l'autre venue de façon sauvage

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		~	
	Est-il source de bruit ?		V	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		V	
Nuisa	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		\	
	Engendre-t-il des vibrations ?		V	
	Est-il concerné par des vibrations ?	0	V	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	0	V	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		V	
ions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?		V	
	Si oui, dans quel milieu ?		•	

Incidences potentielles		Oui N	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
ions	Engendre-t-il des effluents ?		V	
Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	0	~	
e/Cadre oulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		Ø	Le projet paysager permet un traitement de tous les talus et délaissés dans l'esprit des espaces libres adjacents.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	7	0	La parcelle actuellement en friche boisée sera partiellement déboisée pour permettre la construction de la caserne de gendamerie et ses logements

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?						
Oui V Non Si oui, décrivez lesquelles :						

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?		
Oui ☑ Non Si oui, décrivez lesquelles :		
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables		
Mesures compensatoires au titre de l'autorisation de défrichement, pouvant être réalisées à proximité dans un GFA moyennant compensations financières et conventions (en cours avec service Forêts de la DDT 77)		
6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être		
retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>		
préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).		
le projet se propose de végétaliser à l'identique de la typologie végétale locale, tous les espaces libres et talus du		
projet. Cette stratégie permettra de recréer une trame paysagère en adéquation avec l'existant et de re-créer un paysage s'inscrivant bien dans l'unité paysagère typique des coteaux de la Marne.		
Cette démarche à déjà été utilisée après la tempête de 1999 ou les coteaux avaient été particulièrement touchés Dix ans plus tard, les plaies étaient pansées.		
il est a noter qu'il existe un GR qui longe le site au Nord et que son itinéraire ne sera en rien modifié.		
Les travaux d'aménagements paysagers seront intégrés dans le marché de la construction, avec un suivi et un entretien au titre de la garantie de reprise sur 2 ans et un entretien classique ensuite.		
Dans un premier temps l'ensemble des espaces non impactés par le projet sera intégré à la zone naturelle du PLU afin de garant leur préservation dans le temps, il s'agit en particulier de la pointe ouest du site (voir document annexe explicatif).		
Dans un second temps, comme mentionné ci-avant les espaces libres seront végétalisés, avec des essences arbustives et de hauts jets. Ce traitement paysager accompagnant le projet de construction tentera au maximum de conserver les plantations présentent, sous réserve cependant de leur bon état sanitaire.		
la préservation du chemin en limite Est du périmètre de projet va également permettre la préservation de l'espace récréatif et		

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet a été étudié avec les services compétents de la DDT, du CAUE, de l'intercommunalité pour arriver à la version actuelle.

Le volet paysager a été poussé pour permettre une bonne intégration du projet dans le site.

Nous pensons que les documents réalisés en concertation répondent aux exigences environnementale du projet et du site.

Pour mémoire le Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2017 qui classait cet espace en zone de développement urbain (1AU) a fait l'objet d'une évaluation environnementale. l'aménagement de ce site ne remet pas en question les dispositions initialement mis en œuvre lors de cette approbation. Afin de clarifier avec précision les espaces identifiés au titres des boisements à protéger ont été adaptés dans une procédure de révision allégée, au terme de laquelle sur recommandation du commissaire enqueteur les pointes nord-est et ouest du site ont fait l'objet d'un classement en zone naturelle, permettant d'apporter une protection optimale à des initialement identifiés en zone d'extension de l'urbaisation.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	43
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	V
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	~
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	V
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	~
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

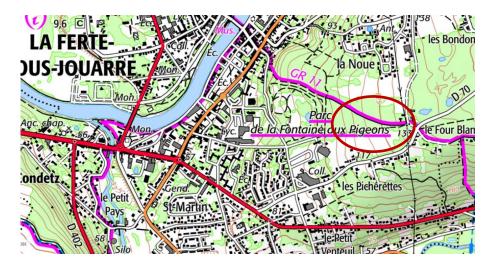
	Objet Objet					
1	DIAGNOSTICS PEDOLOGIQUE ET FLORISTIQUE DANS LE CADRE D'UNE ETUDE DE ZONE HUMIDE	√				
2	Zonage du PLU	Ý				
3	Notice du permis de construire	V				
4	Plans du permis de construire	V				
5	Notice paysagère	V				

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🗹

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Pezzetta		
Prénom Ugo	Le Maire,	
Qualité du signataire <u>Maire de La Ferté sous Jouarre</u>		
À La Ferté sous Jouarre		
Fait le06 _07 _2023	Signature du (des) demandeur(s)	















Annexe 7 - localisation au regard des sites NATURA 2000

